



Environnement 77

Depuis 1972

Communiqué

Nature Environnement 77, fédération des associations de protection de l'environnement, de la nature et du cadre de vie de la Seine et Marne, se prononce sans réserve en faveur de la création du parc national de la forêt de Fontainebleau.

« La création d'un parc national vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, dont la composition est déterminée en partie par certaines activités humaines respectueuses des espaces naturels qui concourent au caractère du parc, tout en prenant en compte la solidarité écologique entre les espaces protégés du cœur et les espaces environnants concernés par une politique de protection, de mise en valeur et de développement durable » C'est l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 février 2007 énonçant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux. En lisant ce texte comment ne pas penser immédiatement à la forêt de Fontainebleau !

Il s'agit de la forêt de plaine la plus riche d'Europe occidentale en faune et flore. Sa géologie est unique au monde. Et sa situation en Ile de France, à proximité de zones urbaines denses, en fait un lieu apprécié par des millions de visiteurs chaque année.

Un parc national apportera à la forêt de Fontainebleau une protection d'ensemble pérenne, personnalisée avec la mise en place d'un établissement public doté de moyens spécifiques et d'un budget dont la gestion devra répondre aux objectifs de durabilité inscrite dans la loi. Cet établissement pourra, beaucoup mieux que toutes les structures actuelles dont aucune ne recouvre l'ensemble des problématiques d'une telle forêt, protéger le patrimoine naturel, assurer l'accueil des visiteurs et développer les activités humaines contribuant à l'équilibre de l'ensemble.

Les visiteurs et les amoureux de la nature ont tout à gagner au maintien de la beauté et de la richesse des lieux. C'est la vocation même d'un parc national et il permettra, c'est un de ses grands

1

Nature Environnement 77 6 rue Plâtrière 77000 MELUN ☎ & 📠 : 01 64 71 03 78

Mèl : ne77@orange.fr site : www.asmsn.org

Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement

avantages, le recrutement d'un personnel dédié à l'accueil et à même de faire respecter les règles déjà en vigueur.

Le projet de Parc trouvera sa traduction dans une Charte fondée sur le principe de « solidarité écologique ». Cette charte garantira que la protection de la nature devienne le moyen aussi de favoriser le développement de l'ensemble du territoire. Elle sera établie conjointement par l'Etat, les collectivités territoriales, les communes, et les autres parties prenantes (les associations d'environnement, de chasse et les autres usagers de l'espace).

Rien de tel n'existe actuellement.

Un parc national aura des retombées positives pour les communes de la zone périphérique du parc, appelée zone d'adhésion, qui bénéficieront de l'effet 'Parc National' dont l'appellation est reconnue internationalement et leur patrimoine naturel sera ainsi mis en valeur.

En ce début d'année mondiale de la biodiversité qui sera lancée entre le 19 et le 21 janvier au siège de l'Unesco à Paris, le lancement du processus de création d'un Parc national ne peut mieux trouver sa place. Il n'a que trop tardé. La création d'un parc national à Fontainebleau est en effet réclamée de longue date par les associations d'environnement. Le Comité français de l'UICN* a souligné l'intérêt d'étudier la faisabilité de la création d'un Parc National en forêt de Fontainebleau. L'une des recommandations de 2003 mentionnait la nécessité de faciliter l'adaptation de l'outil Parc national à des espaces périurbains tels que les Calanques et le massif de Fontainebleau.

La loi de 2006 sur les parcs nationaux a ouvert cette possibilité.

Nature Environnement 77 (anciennement ASMSN, Association Seine et Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature) entend être partie prenante, à part entière, dans le processus de création du parc national de Fontainebleau. Elle oeuvrera pour que le résultat conforte l'avenir d'un massif aussi unique.

Nature Environnement 77

6 rue Plâtrière

77 000 MELUN

2

Nature Environnement 77 6 rue Plâtrière 77000 MELUN ☎ & 📠 : 01 64 71 03 78

Mèl : ne77@orange.fr site : www.asmsn.org

Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement

*UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

2

Nature Environnement 77 6 rue Plâtrière 77000 MELUN ☎ & 📠 : 01 64 71 03 78

Mèl : ne77@orange.fr site : www.asmsn.org

Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement